

**Canada  
Province de Québec  
Municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci  
M.R.C. de la Matawinie**

**Mercredi 2016 (11) 5 octobre** Séance ordinaire du conseil municipal, tenue le mercredi 5 octobre 2016 au lieu et à l'heure habituels. Étaient présents Mesdames, Messieurs, les membres du conseil suivants et formant quorum :

Madeleine Proulx	André Savage
Johanne Baillargeon	Isabelle Parent
André Lapierre	Alain Lalonde

Sous la présidence de Son Honneur la Mairesse, Madame Roxanne Turcotte.

La directrice générale, Chantal Soucy, est également présente.

\*\*\*\*\*  
Madame la Mairesse procède à l'ouverture de la présente séance et indique les procédures du déroulement de la soirée.  
\*\*\*\*\*

**16-210 2- Adoption de l'ordre du jour**

Proposé par le conseiller André Lapierre et résolu,

que l'ordre du jour soit et est adopté tel que présenté.

Adopté unanimement par les conseillers.

**16-211 3- Adoption du procès-verbal**

Proposé par la conseillère Madeleine Proulx et résolu,

que le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 septembre 2016 soit et est adopté, dans sa forme et teneur.

Adopté unanimement par les conseillers.

**4.0 Rapport d'activités de la mairesse**

**5.0 Lecture du résumé des correspondances reçues**

**5.1 Dépôt des états financiers en date du 27 septembre 2016**

**16-212 6. Adoption des comptes à payer au montant de 52 193.20\$**

Proposé par le conseiller André Savage et résolu,

que la liste des comptes à payer, au montant de 52 193.20 \$, soit et est adoptée telle que déposée et que soient et sont ratifiés les chèques émis en vertu d'une résolution.

Que la mairesse et la directrice générale soient et sont autorisées à signer les chèques à cet effet.

Adopté unanimement par les conseillers.

9908	Autos et Camions Danny Lévesque	519.12 \$
9909	ADD énergie	5 425.09 \$
9910	Alain Loue Tout Enr.	68.93 \$
9911	André Robillard, graphiste	588.67 \$
9912	Areo-Feu	342.07 \$
9913	Ass. forestière de Lanaudière	114.98 \$
9914	Atelier Usinage St-Donat inc.	102.33 \$
9915	Johanne Baillargeon	23.49 \$
9916	Martine Bélanger	19.78 \$
9917	Examen médical pompier	30.00 \$
9918	Home Hardware	52.85 \$
9919	Corporate Express Canada inc.	490.19 \$
9920	Créations Concept-Design Enr.	96.58 \$
9921	Claude Rondeau, Ent. Électricien	287.95 \$
9922	Les entreprises Roland Morin inc.	833.57 \$
9923	Environex	64.74 \$
9924	Ferme Ray inc.	2 069.55 \$
9925	Formation Prévention secours	131.16 \$
9926	FX Mécanique	473.84 \$
9927	Garage de pneus NDM	179.51 \$
9928	Marcel Gaudreau	37.94 \$
9929	La Griffes SGB	57.49 \$
9930	Danielle Hébert	241.44 \$
9931	Sobeys Québec St-Donat	172.87 \$
9932	Journal Altitude	373.69 \$
9933	A. Lapierre Gestion Documentaire inc.	8 623.13 \$
9934	France Lucier	137.10 \$
9935	Les machineries St-Jovite inc.	639.51 \$
9936	Mécan Expert	133.32 \$
9937	Nortrax Québec inc.	3 630.25 \$
9938	Patrick Morin	3 730.72 \$
9939	La Petite Mission	30.00 \$
9940	Pharmacie Michel Deschamps	399.96 \$
9941	M. St-Amour et fils Inc.	11.73 \$
9942	Distribution Praxair	156.88 \$
9943	Produits sanitaires des Plaines Inc.	454.87 \$
9944	Info Page	127.85 \$
9945	Remboursement dépenses	375.66 \$
9946	Location tracteur D. Romard	1000.00 \$
9947	SEAO-Constructo	4.74 \$
9948	Serrurier Michel enr	172.46 \$
9949	Signé Efrat et Robert inc.	4 484.02 \$
9950	Examen médical pompier	30.00 \$
9951	Sintra Inc.	9 578.66 \$
9952	Sous-poste de camionnage	3 750.80 \$
9953	SRAD Communications	717.44 \$
9954	Loisirs - Journée de la culture	68.54 \$
9955-57	Annulés	
9958	Vitrierie Rawdon	563.38 \$
9959	Wolters Kluwer Québec Inc.	574.35 \$
9960	Remboursement de taxes	417.00 \$
9961	Martine Bélanger CCU	100.00 \$*
9962	Bell Canada	743.52 \$*

9963	Compo Recycle	31 153.95 \$*
9964	Conteneur Recycle Inc.	3 014.93 \$*
9965	Crévale	100.00 \$
9966	Roger Desjardins CCU	100.00 \$*
9967	Les Entreprises Bourget Inc.	27 276.34 \$
9968	Joelle Étienne CCU	100.00 \$*
9969	Féd. Québécoise des Municipalités	342.38 \$*
9970	Fonds d'information sur le territoire	20.00 \$*
9971	Alain Lalonde CCU	125.00 \$*
9972	Mireille Levasseur CCU	100.00 \$*
9973	L'Union-Vie	3 840.30 \$*
9974	MRC de la Matawinie	15 336.89 \$*
9975	Gilles Pelletier CCU	100.00 \$*
9976	Louise Robert CCU	100.00 \$*
9977	André Savage	100.00 \$*
9978	Roland Soucy CCU	100.00 \$*
9979	Syndicat Canadien	354.19 \$*
9980	Caisse	380.50 \$
9981	Manoir de la rivière Dufresne	3 050.23 \$
9982	Société canadienne des postes	197.27 \$*
9983	Ministre des Finances	111 050.00 \$*

Total des incompressibles : 166 978.43 \$

## **PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES FINANCES**

### **7. Règlements et avis de motion**

**16-213 7.1 Règlement relatif aux règles de contrôle et de suivi budgétaire [n/d R-175-4]**

Proposé par le conseiller Alain Lalonde  
et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci adopte la modification du règlement sur les règles de contrôle et de suivi budgétaire, dans sa forme et teneur, avec dispense de lecture.

Adopté unanimement par les conseillers.

## **Période de questions sur la réglementation**

### **8. Administration et ressources humaines**

**16-214 8.1 Corporation d'aménagement de la Rivière L'Assomption-CARA [n/d N-902]**

Proposé par la conseillère Johanne Baillargeon  
et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci n'autorise pas la demande d'aide financière de 500 \$, pour le Gala Conserv'eau qui se tiendra le 19 janvier 2017.

Adopté unanimement par les conseillers.

**16-215 8.2 Demande de remboursement [n/d 6630 48 6158]**

Proposé par la conseillère Madeleine Proulx  
et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci autorise la demande de remboursement d'un versement fait en trop par le propriétaire.

Adopté unanimement par les conseillers.

**16-216 8.3 Crévale - renouvellement [n/d N-904]**

Proposé par le conseiller André Savage  
et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci accepte la demande de renouvellement de notre cotisation annuelle au coût de 100 \$.

Adopté unanimement par les conseillers.

**16-217 8.4 Bail commercial – salle communautaire [n/d N-957]**

ATTENDU QU' en 2012, l'organisme à but non lucratif Manoir de la Rivière Dufresne a eu de longues discussions avec la Municipalité, afin de construire un immeuble de treize (13) unités de logement pour aider à retenir sur le territoire de la Municipalité les citoyens autonomes ou semi-autonomes, le tout dans le cadre du programme Accès Logis de la Société d'Habitation du Québec;

ATTENDU QUE par résolution n° 12-241 du 6 novembre 2012, la Municipalité acceptait de céder une partie du terrain immatriculé 6121 42 7406 à Manoir de la Rivière Dufresne, pour la construction des treize (13) unités de logement conditionnellement à ce que l'organisme obtienne les tests de faisabilité et les autorisations nécessaires;

ATTENDU le règlement municipal 193 « Programme municipal d'aide financière complémentaire au programme Accès Logis Québec pour une aide financière ». Cette aide financière étant de trois cent mille dollars (300 000,00 \$) et autres considérations;

ATTENDU QUE par résolution 13-102 du 13 mai 2013, la Municipalité souhaite la construction d'une salle communautaire dans le périmètre urbain. Étant donné l'état actuel vétuste de la salle existante nécessitant des réparations importantes, il a été convenu que la Municipalité investira cent cinquante mille dollars (150 000,00 \$) du Fonds de la Ruralité pour l'agrandissement du projet du Manoir de la Rivière Dufresne destiné à la salle communautaire que la

Municipalité utilisera de façon exclusive, régule, frais et loyer étant à être négociés;

ATTENDU la résolution 13-196 du 6 septembre 2013, afin d'appuyer le Manoir de la Rivière Dufresne auprès du C.L.D. de la Matawinie dans le cadre du Pacte Rural;

ATTENDU la cession de l'immeuble intervenue devant notaire le 29 septembre 2014;

ATTENDU la politique nationale de la Ruralité et le Pacte Rural de la Municipalité pour le projet de la salle communautaire intergénérationnelle et l'aide financière octroyée à cet effet par le C.L.D. de la Matawinie pour un montant de cent trente-sept mille quatre cent soixante-trois dollars (137 463,00 \$), suivant la résolution CLD 14-2014 du 18 février 2014;

ATTENDU la confirmation de l'emprunt de trois cent mille dollars (300 000,00 \$) approuvé par le Ministère des Affaires municipales et de l'occupation du territoire (MAMOT), par lettre du 23 mai 2015 le tout en conformité des règlements 193 et 196-1 de la Municipalité;

ATTENDU QUE la construction effectuée suivant les ententes et besoins de la Municipalité concernant la salle communautaire intergénérationnelle;

ATTENDU QUE la construction correspond aux attentes de la Municipalité pour desservir la population dans le périmètre urbain;

ATTENDU QUE cette salle servira également de salle d'urgence advenant une situation d'urgence, une panne généralisée dans la Municipalité ou tout autre événement catastrophique;

ATTENDU le contrat de location à long terme de la salle communautaire et des locaux adjacents à être signé par le Manoir de la Rivière Dufresne et la Municipalité;

ATTENDU QUE cette salle communautaire et les locaux adjacents serviront également pour les rencontres et les réunions des différents organismes (OBNL) de la Municipalité, notamment et entre autres, les associations (FADOQ, Club de motoneige, VTT), les services municipaux pour des activités tels que les loisirs, le service de la bibliothèque, la vaccination avec CSSSNL, de la formation et des cours dispensés par divers organismes; et également les présentations et assemblées du Conseil, lorsque nécessaires;

ATTENDU QUE la Municipalité peut maintenant compter sur un immeuble, salle communautaire et de réception sur son territoire, répondant aux normes et exigences de construction et de sécurité;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Johanne Baillargeon et résolu,

QUE le Conseil municipal approuve les termes et conditions du bail à long terme qui sera signé entre le Manoir de la Rivière Dufresne et la Municipalité suivant le projet soumis.

QUE le Conseil désigne Madame Roxanne Turcotte, mairesse, et Chantal Soucy, directrice générale et secrétaire-trésorière, pour signer ce bail qui sera soumis au Ministère des Affaires municipales et de l'occupation du territoire (MAMOT) pour approbation, étant donné l'engagement financier de la Municipalité pour plus de 5 ans;

Adopté unanimement par les conseillers.

**16-218 8.5 ELPC – Fibre optique [n/d N-812]**

Proposé par le conseiller Alain Lalonde et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci accepte l'utilisation des lampadaires afin de débiter le projet du déploiement de la fibre optique. ELPC sera responsable de tout bris causé par ses équipements à nos lampadaires.

Adopté unanimement par les conseillers.

**16-219 8.6 Maire suppléant [n/d N-419]**

Proposé par le conseiller André Lapierre et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci accepte la nomination de la conseillère, Madame Isabelle Parent, au poste de mairesse suppléante et substitut à la MRC de la Matawinie, pour une période de 6 mois.

Adopté unanimement par les conseillers.

**Période de questions sur l'administration  
et les ressources humaines**

**9. Sécurité publique**

**9.1 Rapport du conseiller responsable**

**16-220 9.2 Réservoir d'eau – Installation [n/d C-79]**

Proposé par le conseiller André Lapierre et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci accepte l'installation du réservoir en fibre de verre, au coût de 14 282.00 \$ plus taxes, selon l'estimation fournie par Excavation F. Pigeon.

Adopté unanimement par les conseillers.

**Période de questions sur la sécurité publique**

## **10. Voirie**

### **10.1 Rapport du conseiller responsable**

#### **16-221 10.2 Chemin du Hibou- déneigement 2016-2017 [ch. du Hibou]**

Attendu que la municipalité peut, en vertu de l'article 70 de la loi sur les compétences municipales, entretenir une voie privée ouverte au public;

Attendu que l'entente est pour la saison 2016-2017;

Attendu que la majorité des propriétaires ont fait la requête;

Attendu que les frais imputables au déneigement du chemin du Hibou seront à la charge des propriétaires;

Proposé par le conseiller André Savage  
et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci accepte de procéder au déneigement du chemin du Hibou, selon l'offre acceptée des propriétaires, de 2 308.70 \$ de l'entrepreneur Trans-Nord.

Le montant sera chargé à parts égales, à même les comptes de taxes des propriétaires, en janvier 2017.

Adopté unanimement par les conseillers.

#### **16-222 10.3 Les entreprises Bourget inc.– retenue [n/d N-401-111-2015]**

Proposé par le conseiller André Savage  
et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci autorise le paiement de la retenue de 5% des travaux effectués en 2015, au montant de 27 376.34 taxes incluses, tel que recommandé par l'ingénieur-conseil dans le dossier.

Adopté unanimement par les conseillers.

#### **16-223 10.4 Ministère des Transports – subvention [n/d N-81]**

Proposé par le conseiller André Savage  
et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins du Lac Castor, des Bruants et des Rossignols pour un montant subventionné de 25 000 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

Que les travaux ont été exécutés, conformément aux présentes dépenses, sur les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

Adopté unanimement par les conseillers.

## **Période de questions sur la voirie**

### **11. Environnement et Hygiène du milieu**

#### **11.1 Rapport de la conseillère responsable**

## **Période de questions sur l'environnement et l'hygiène du milieu**

### **12. Santé, famille et petite enfance**

#### **12.1 Rapport de la conseillère responsable**

## **Période de questions sur la santé, famille et petite enfance**

### **13. Aménagement, urbanisme**

#### **13.1 Rapport du conseiller responsable**

#### **16-224 13.2 Les Habitations Deville Inc. Permis d'usage conditionnel [matricule 6220 57 4641]**

Attendu que Les Habitations Deville inc. ont déposé une demande de permis d'usage conditionnel relativement à l'opération d'une résidence de tourisme dans la zone 80;

Attendu que la demande vise l'immeuble situé au 1050, chemin du Hibou;

Attendu que les membres du conseil estiment que la demande remplit les conditions énoncées au règlement relatif aux usages conditionnels numéro 200;

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'accepter la demande;

Pour ces motifs,  
il est proposé par le conseiller Alain Lalonde  
et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci autorise la demande de permis d'usage conditionnel relativement à l'opération d'une résidence de tourisme dans la zone 80, conditionnellement à ce que la résidence de tourisme dépose l'attestation de classification de la Corporation de l'industrie touristique du Québec (CITQ) à la municipalité.

Adopté unanimement par les conseillers.

## **Période de questions sur l'aménagement, urbanisme**

### **14. Promotion et développement économique**



**Période de questions sur la promotion et  
le développement économique**

**15. Loisirs, Art et Culture**

**15.1 Rapport de la conseillère responsable**

**16-225 15.2 Entente – Tournée de conteurs en Matawinie en 2017  
[n/d N-114-241-2017]**

Proposé par la conseillère Madeleine Proulx  
et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci autorise  
l'engagement avec la MRC de Matawinie dans le projet de Tournée  
de conteurs en Matawinie.

L'entente consiste à intégrer des conteurs qui viendront animer  
l'activité du Carnaval (en février 2017) qui seront rémunérés avec la  
subvention du ministère de la Culture et des Communications que la  
MRC de la Matawinie recevra lors de l'officialisation de l'entente. Les  
frais de déplacement seront à la charge des municipalités  
participantes et connus à l'automne 2016 une fois les candidats  
retenus.

Adopté unanimement par les conseillers.

**Période de questions sur les loisirs, les arts et la culture**

**16-226 16. Levée de l'assemblée**

Proposé par la conseillère Madeleine Proulx  
et résolu,

que la présente séance soit et est levée.

Adopté unanimement par les conseillers.

\*\*\*\*\*

**Je soussignée certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants  
pour les dépenses décrites dans les résolutions suivantes : #16- 212,  
16-215, 16-216, 16-217, 16-220, 16-222.**

---

**Chantal Soucy, directrice générale/secrétaire-trésorière**

**8 personnes**

**Fin de la session 20h31**

---

**Roxanne Turcotte, Mairesse**

---

**Chantal Soucy, Directrice générale**